

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85 pour l'admission en

***Master
2^{ème} année
Mention Droit notarial
Parcours Formation notariale***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article D.613-38 permettant la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de formation post-baccalauréat,

Vu l'article 7 des statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'ils sont annexés au décret 1536-2022 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85 pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

***Master
2^{ème} année
Mention Droit notarial
Parcours Formation notariale***

est composée comme suit :

- Didier KRAJESKI, professeur des universités, président de la commission
- Marc NICOD, professeur des universités

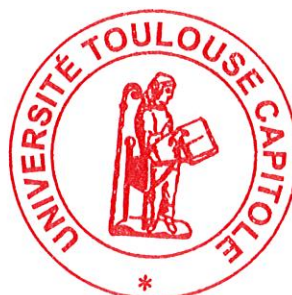
Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

***Pour le Président, et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse Capitole***
Agnès ALADINARDE

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

**Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK**



UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr